

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS BOUSSENS du 14 novembre 2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. le Sous-Préfet		Présent
SIRACED PC			Excusé
SDIS	Laurent SERRES		Présent
DREAL	Rémy CORTES Stéphanie ROBIC		Présent Présente
DREETS	Olivier DEBLONDE		Excusé
DDT			
collège collectivités			
Mairie de Bousens	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	Présent Présent
Mairie de Mancieux	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	Présent
Mairie de Roquefort sur Garonne	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	
Conseil départemental 31	Le président Son représentant	Titulaire Titulaire	Excusé Excusée
collège riverains			
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Alain BRU	Titulaire Suppléant	
Protection du biotope de l'île de Bègue	Gérard ARROYO	Titulaire	Présent
Vitesco Technologie France	Isabelle Quideau	Titulaire suppléant	
Riverain	Suzanne SOLLE	Titulaire	
collège exploitants			
ANTARGAZ	Le représentant Le représentant Le représentant	Titulaire Titulaire Suppléant	Présent Présent
BASF	Le représentant Le représentant	Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent
Collège salariés			
ANTARGAZ	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Excusé
BASF	Le représentant	Titulaire	Présent

	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
--	------------------------------------	------------------------	--------------------

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 20 septembre 2022
2. Bilan 2023 – Sociétés ANTARGAZ et BASF
3. Bilan 2023 des installations classées
4. Point d'avancement du PPRT
5. Questions diverses

Monsieur le maire de Boussens remercie M. le Sous-Préfet de Muret de sa venue.

Ouverture de la séance à 14h34 sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Muret.

M. le Sous-Préfet de Muret remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et propose de réaliser un tour de table.

3. Approbation du compte-rendu de la CSS du 20 septembre 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Bilan 2023 – Sociétés ANTARGAZ et BASF

M. le représentant de la société ANTARGAZ réalise un bilan pour le site de Boussens. Il rappelle les activités du site et l'organisation.

Le centre est approvisionné par voies routières et ferroviaires. Les clients sont majoritairement des industriels. Les clients finaux vrac sont les particuliers, les collectivités et les industriels. Le site compte 23 collaborateurs avec 2 équipes principales (exploitation et maintenance) et le service administratif et qualité.

Le bilan SGS est réalisé. Les évolutions suivantes en matières de documents réglementaires individuels sont particulièrement signalées :

- Arrêté préfectoral complémentaire du 10 octobre 2022, correspondant au stockage de bouteilles composites vides,
- Avenant convention PPRT pour des travaux de renforcement.

Le budget alloué pour les travaux réalisés sur le site pour l'exercice 2022/2023 s'élève à 500 000 euros.

Une présentation des projets majeurs à venir est réalisée pour l'exercice en cours (2023/2024).

Un exercice POI inopiné a été réalisé le 23 juin 2023. Des exercices mensuels sont réalisés sur l'année avec divers thèmes. Le dernier exercice PPI a eu lieu en janvier 2022.

Les événements notables déclarés sont détaillés selon trois typologies (anomalie, incident et accident), dont 2 en 2022 et 5 en 2023.

Deux audits sécurité ont eu lieu sur le site les 19 octobre 2022 et 14 septembre 2023, et 1 inspection DREAL le 23 juin 2023 donnant lieu à l'exercice POI inopiné.

M. le Sous-Préfet demande quel est le risque principal présenté par le site, et informe par ailleurs que le SIRACED PC ne peut être présent aujourd'hui. Ce dernier a toutefois indiqué que des exercices PPI réglementaires devront être réalisés en 2024 pour les 2 sites.

M. le représentant d'ANTARGAZ explique que les principaux risques sont l'explosion et la fuite de gaz majeure.

M. le représentant de BASF HCP présente le bilan de l'année 2023, en indiquant qu'un atelier est à l'arrêt suite à un problème de ressources en matière première, conséquence d'un problème chez un fournisseur représentant 80 % des approvisionnements.

Les faits marquants de 2023 sont présentés : 7 exercices POI ont été menés sur l'année 2023, et 1 exercice ESI par équipe a été réalisé.

Le risque le plus important présent sur le site est l'incendie.

Une inspection de la DREAL a eu lieu le 6 juin 2023, portant sur les risques industriels et accidentologie, une visite de la DREETS le 19 janvier 2023, 2 audits internes de BASF et 5 audits de suivi pour les certifications. L'audit officiel BASF aura lieu en janvier 2024.

Les formations sont présentées avec des formations internes (3 thèmes), spécifiques (6 thèmes) et d'urgence (2 thèmes).

Les investissements liés à la sécurité sont développés pour les années 2021, 2022 et 2023. Cinq ont été réalisés à 100 %. Trois sont en cours de réalisation portant sur l'amélioration sécurité OVH, les infrastructures et traitement de l'eau ainsi que l'économie d'énergie avec le projet TPO.

Des photographies de l'exercice POI sont diffusées. Cet exercice a été mené avec les services du SDIS, et l'utilisation de leur drone.

Enfin, les décisions réglementaires individuelles sont présentées.

Aucune question n'est soulevée suite à cette présentation.

3. Bilan 2023 des installations classées

M. le représentant de la DREAL réalise le bilan de l'action des installations classées pour la société ANTARGAZ.

Une inspection a été réalisée en 2023, relevant d'une action régionale pluriannuelle, et consistant en une inspection inopinée sur la gestion des situations d'urgence (POI). Dans le cas présent, l'exercice a été réalisé hors heures ouvrées, avec un test d'alerte et d'astreinte. 4 observations ont été relevées.

L'inspection du 14 septembre 2022 avait pour thématique la prévention de la pollution atmosphérique. 6 points ont été vérifiés avec 3 points susceptibles de suite.

Le porter à connaissance du 07 juin 2022 a visé à déclarer l'activité existante de stockage de bouteille composites neuves. Un Arrêté Préfectoral Complémentaire a été signé le 10 octobre 2022.

M. le représentant de la société ANTARGAZ précise que lors de l'exercice, l'adresse dont le SDIS disposait, n'était pas l'adresse principale, mais une entrée annexe.

M. le Sous-Préfet demande si tous les visiteurs sont contrôlés avant leur entrée et si la sécurité du site est bien assurée. Il demande quelles sont les quantités de stockage.

M. le représentant d'ANTARGAZ répond par la positive. Il précise les informations concernant les capacités de stockage.

Sur sollicitation de M. le Maire Boussens, le représentant d'ANTARGAZ explique que le centre de Boussens distribue dans un rayon allant de Bayonne à Agen, en remontant sur Aurillac puis Carcassonne sur l'Est.

M. le Sous-Préfet demande si le stockage est impacté par la sécheresse et si le risque d'explosion augmente du fait de la hausse des températures.

M. le représentant d'ANTARGAZ indique que les réservoirs possèdent des capteurs afin de réguler la pression.

M. le représentant de la DREAL indique également que les cuves disposent de soupapes de sécurité afin de limiter les surpressions.

Mme l'inspectrice des installations classées présente le bilan de la société BASF FCP avec la visite d'inspection du 6 juin 2023, ayant pour thématique la gestion du retour d'expérience des accidents/incidents au sein des établissements SEVESO Seuil Haut, action nationale 2023.

Cette inspection a donné lieu à 1 observation relative à l'utilisation d'une échelle européenne permettant de définir les critères d'information de l'administration en cas d'incident.

Un porter à connaissance a été émis par l'exploitant portant sur l'arrêt de l'activité de production d'un produit. Le porter à connaissance est en cours d'instruction. Pas de remarque particulière n'est à noter. Une lettre préfectorale sera proposée afin d'acter cet arrêt. À noter que cet arrêt entraîne une réduction des scénarios d'accidents. Les conclusions de l'étude de dangers seront donc modifiées en conséquence.

Le représentant de BASF HCP précise que cet arrêt est réalisé en deux phases : dans un premier temps, l'arrêt, puis dans un second temps, la présentation d'un nouveau projet avec la mise en activité de nouveaux produits. Ces produits utiliseront probablement peu de solvants. Les nouveaux risques seront donc très faibles.

M. le Sous-Préfet souhaite connaître la date de mise en place de cette nouvelle activité et si celle-ci amènera à des embauches.

Le représentant de BASF HCP répond fin 2024, début 2025. Cet atelier fonctionnait avec 15 opérateurs, ils sont maintenant 4. La problématique du fournisseur a eu lieu 2 jours avant le confinement, ce qui a été absorbé avec le confinement. Progressivement, les salariés ont pris la place de salariés en départ à la retraite sur d'autres postes .

M. le Sous-Préfet demande au représentant du SDIS son avis sur les deux sites. Il demande, également, si l'Étude De Dangers est à réviser pour ANTARGAZ.

M. le représentant du SDIS répond qu'en termes de sécurité, il n'a rien à redire, et trouve les visites toujours appréciées.

M. le représentant de la DREAL indique qu'il y aura, effectivement, une révision de l'Étude De Dangers pour les deux sites en 2024, la périodicité de cette révision étant de 5 ans. A noter que les exercices PPI quand à eux ont une périodicité de 3 ans.

M. le Sous-Préfet indique que la situation paraît sous contrôle et se dit satisfait.

M. le maire de BOUSSENS indique que les exposés sont de qualité à chaque réunion et se dit fier de ces deux entreprises.

4. Point d'avancement du PPRT

M. le représentant de la DREAL réalise le dernier point d'avancement PPRT. L'an prochain portera sur le bilan définitif; l'échéance réglementaire actuelle de sa mise en œuvre étant définie au 31/12/23 par la loi.

En matière de mesures foncières, 7 biens se situent en secteur d'expropriation et 13 en secteur de délaissement. 12 biens ont été acquis par les communes via une procédure de délaissement, 1 expropriation est en cours avec une décision du juge d'expropriation en date du 14 mars 2023. 7 biens n'ont pas fait usage de leur droit de délaissement avec une échéance au 2 mai 2022. Ils doivent donc faire l'objet de travaux de renforcement avant le 31 décembre 2023.

L'avancement des travaux de renforcement sont présentés. L'échéance de cette action est portée au 31/12/2023. Ces travaux sont obligatoires par la loi, néanmoins aucun contrôle ni sanctions ne sont prévus par la loi. Dans les cas où le propriétaire n'a pas fait réaliser les travaux nécessaires, il est toutefois probable que cette situation impactera négativement le prix de vente du bien.

L'opérateur a fait savoir qu'un certain nombre d'appels de fonds dans le cadre du financement de ces actions n'ont pas reçu de retour,.

M. le maire de BOUSSENS indique que la communauté des communes est à jour des appels de fonds. Il indique que la commune de BousSENS participe envers la communauté des communes à hauteur de 20%.

M. le Sous-Préfet indique que le bilan sera réalisé l'année prochaine.

5. Questions diverses

La représentante de la société BASF HCP réalise une présentation portant sur le projet SUEZ.

Le projet consiste à construire une chaufferie à BousSENS, alimentée en déchets non dangereux de type CSR (combustible solide de récupération) produits par la région Occitanie, afin de fournir de la vapeur nécessaire au fonctionnement de l'usine BASF et produire de l'électricité. Cette installation sera classée ICPE. Il s'agit d'un outil technique souple permettant l'autonomie énergétique. En termes d'emploi direct, le projet implique la création de 20 emplois. L'implantation sera réalisée à proximité du site BASF. Le projet est compatible aux usages de la zone, avec une nécessité de mise en compatibilité du PLU. La mise en service est prévue pour 2027.

M. le maire de BOUSSENS trouve important de rappeler la production en énergie électrique de ce projet.

La représentante de la société BASF HCP précise que cela équivaut à la consommation annuelle de 20 000 foyers, avec un investissement avoisinant les 50 millions d'euros.

M. le Sous-Préfet indique qu'il s'agit d'un projet de décarbonisation, dans un mouvement en direction des industries vertes.

La représentante de la société BASF HCP ajoute que cela répond également à l'objectif de la réduction de la mise en décharge des déchets. Ce projet a des objectifs vertueux pour l'environnement.

M. le Sous-Préfet remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 15h55.

Monsieur le sous-préfet

Jean-Luc BLONDEL